

LOI ENERGIE CLIMAT - RAPPORT ARTICLE 29

ANNÉE 2022

-

(Rapport rédigé le 20 avril 2023)

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE
2. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS
3. MOYENS UTILISÉS
4. ACCOMPAGNEMENT DES ÉMETTEURS ET ENGAGEMENT ACTIONNARIAL
5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE
6. PROFIL DE RISQUE DE DURABILITÉ
7. AXES D'AMÉLIORATION

1. PRÉAMBULE

Chez FLORNOY FERRI nous pensons qu'il est primordial de donner du sens à nos investissements en soutenant les entreprises qui s'investissent pour la sauvegarde de l'humain au sens large à long-terme. Au-delà de cette responsabilité collective, nous pensons que la diffusion de cette prise de conscience permettra de faire se rejoindre l'extra-financier et le financier au service de la surperformance financières des portefeuilles.

Nous avons la conviction qu'une entreprise soucieuse des principes de durabilité et respect de l'environnement dans sa croissance, de bonne gouvernance et de transparence dans son information doit, dans la durée, délivrer des meilleurs résultats pour elle-même et ses actionnaires.

Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

En 2018, le fonds de private equity Montefiore Investment est entré au capital de Groupe Premium dont FOX Gestion d'Actifs était la société de gestion. Cette acquisition a permis au groupe d'amplifier sa croissance et ses ambitions notamment par croissance externe. Or, depuis sa création, Montefiore Investments promeut les principes de l'investissement responsable. Par extension, et fort des responsabilités qui lui incombent, FOX Gestion d'Actifs a caractérisé de façon plus intense et systématique sa politique d'investissement responsable en s'alignant sur l'expérience et les pratiques de l'actionnaire principal du groupe.

2019 : création de deux fonds aux filtres ESG actifs. Fort de ce nouvel élan, FLORNOY a formalisé ses engagements en matière d'investissement responsable en publiant une Charte ESG. En décembre 2019, FOX Gestion d'Actifs et FLORNOY & Associés gestion ont décidé d'unir leurs forces. Le nouvel ensemble s'appelle FLORNOY. Il compte notamment parmi ses clients les plus importants des fondations, associations et congrégations pour qui l'approche ESG est primordiale. Plus largement, nos clients institutionnels et de plus en plus de clients privés nous ont encouragé à exprimer clairement notre démarche ESG.

2020 : signature des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU. Formation annuelle RSE/ESG/ISR des équipes, diminution majeure de l'utilisation de papier et obtention de la labélisation ISR sur 2 fonds.

En 2021, le fonds de private equity EURAZEO est entré au capital de Groupe Premium agrandissant encore le champ des possibles et soulignant plus avant l'importance de l'ESG dans toutes les sociétés dont les fonds EURAZEO sont actionnaires. En effet, le département ESG a été créé par EURAZEO dès 2008 et un comité ESG (anciennement RSE) dès 2014. Il accompagne la réflexion du Conseil de Surveillance, anticipe les risques

et les opportunités et fait des recommandations sur la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

2022 : création d'un fonds constitué uniquement d'investissement en social bonds, sustainable, sustainable-linked et green bonds.

2023 : accélération de la migration de la gamme de fonds en classification SFDR article 8.

Engagements

L'intégration de critères extra-financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance est aujourd'hui indissociable de notre approche. Les considérations ESG sont intégrées à chaque étape de notre métier, dès l'analyse de l'opportunité. Nos investissements bénéficient ainsi d'un suivi extra-financier et font l'objet d'une revue annuelle complète basée sur un ensemble d'indicateurs de performance ESG. Notre démarche d'investissement responsable est formalisée dans la Politique ESG de FLORNOY FERRI, signée par chacun des membres de l'équipe.

Plus globalement, FLORNOY FERRI fait parti de Groupe Premium qui, à l'instar des grands institutionnels, a placé l'ESG au cœur de son fonctionnement et ses valeurs. Le groupe a établi un calendrier clair sur ses engagements à horizon 2027 :

GROUPE Premium.		2020	Eurazeo's holding period	2023	Next steps	2027
Governance & CSR	Corporate values	✓				
	CSR Policy & commitments			✓	Environmental actions were implemented in each subsidiary	
	Dedicated CSR team			✓	A CSR Manager and a CSR team are appointed	
	CSR related rewards and rankings					Ecovadis certification targeted
	CSR Report		The Group filed its first Reporting ²¹ with Eurazeo	✓		CSR report publication
Business Ethics	Code of Conduct			✓	A Groupe-wide Code of Conduct in in the process of being developed	
	Data protection & cybersecurity	✓				
	Whistleblowing scheme	✓				
Environment	Environmental commitments and targets		4,5M Km were saved in 2022	✓	The Group aims to reach Net Zero in 2027	
	Environmental management system					ISO 14 001 certification targeted
	Carbon footprint assessment		✓		The Group performed the first carbon footprint assessment for Predictis- A Group-wide carbon assessment in ongoing	
Human Resources	Attraction & loyalty program	✓				
	Diversity & Inclusion					The Group aims to reach gender parity by 2024
	Training & development	✓				
Value Chain	Labels & certifications			✓	The Group obtained the Speak & Act certification	
	Product certifications		40% of Flornoy Ferri's AuM will be classified Art.8 by 2023	✓		90% of Flornoy Ferri's AuM will be classified Art.8 by 2027
	Management certifications	✓			Predictis is ISO 9001 certified since 2014	
Societal relations	Philanthropy actions	✓				
	Sponsorship Initiatives	✓				

2. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS

La politique d'engagement de FLORNOY FERRI en matière de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) s'exerce pour le compte et au nom des investisseurs qui lui ont confié des actifs. Elle s'exerce envers les entreprises qu'elle finance par le truchement du capital ou de la dette afin d'associer la performance financière à la responsabilité ESG.

Dans son dialogue avec les entreprises, FLORNOY FERRI cherche à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières. Les pratiques de FLORNOY FERRI pour servir cet objectif s'articulent autour de 3 axes principaux :

1. Participer à des actions et promotions collectives des meilleures pratiques extra-financières. A ce titre, FLORNOY FERRI est devenu signataire des PRI en 2020.



Par ailleurs, FLORNOY FERRI est membre de l'AFG qui, en partenariat avec le FIR, cherche à promouvoir les bonnes pratiques RSE auprès des entreprises.

Au travers son fonds « Valeurs Féminines Global » FLORNOY FERRI est active dans la promotion de la parité professionnelle en intervenant auprès et avec les associations et ONG qu'elle soutient financièrement et par son intervention régulière sur le sujet.

2. Le respect de notre charte ESG qui décrit les principes de notre effort en la matière, notamment les exclusions normatives de certains secteurs. Nos votes en Assemblées Générales des valeurs en portefeuille (cf. politique de vote) sont également en ligne avec nos pratiques extra-financières.

3. Inciter les entreprises, dans lesquelles les fonds « Valeurs Féminines Global », « Dividende Durable », « Flornoy Valeurs Familiales », « Aleph ISR Monde » et « Obligreen » sont investis, à améliorer leur politique et pratique RSE en engageant un dialogue direct avec elles. Pour l'année 2023, nous avons entamé une migration de la gamme de fonds vers la classification SFDR Article 8 et avons pour ambition de passer 10 fonds, soit environ 40% de nos encours, dans cette classification. L'objectif pour 2024 sera d'atteindre 70% de nos encours sous cette classification.

L'équipe de gestion, à l'occasion de rendez-vous avec les managements, évoque avec eux les enjeux de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Ils les encouragent notamment, mais pas exclusivement à :

- Mettre en place un département RSE lorsque ce dernier n'existe pas encore,
- Mettre en place une politique environnementale,
- A publier des données relatives à la prise en compte de critères ESG dans leur activité,

Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe le screening des notes extra-financières lors de la mise à jour de la fiche valeur des sociétés dans lesquelles nous sommes intéressés d'investir. Lorsqu'un des constituants de la note ESG absolue ou relative à son industrie ressort faible, l'analyste cherche à isoler la/les raison(s) et prépare une liste de questions à faire parvenir à l'entreprise. Ces contacts avec les entreprises pour poser les questions d'ordre financier et extra-financier s'effectuent au travers de roadshows, rencontres one-to-one ou présentations générales ou par le biais de courriels ou de conversations téléphoniques. Le nombre d'émetteurs avec lesquels nous serons entrés en relation sera communiqué dans le rapport annuel d'engagement.

La notation ESG par MSCI faisant partie de notre processus de sélection de valeurs telle que décrite dans les prospectus DICI des fonds à filtres ESG actifs, il est très probable qu'une mauvaise note conduise à la non-sélection de cette valeur car elle pourrait pénaliser la note moyenne du portefeuille. Ce n'est néanmoins pas un motif de disqualification systématique sauf si le niveau de controverse est trop élevé.

FLORNOY FERRI est conscient que compte tenu de la taille des actifs concernés peu de sociétés se sentiront obligées de fournir systématiquement une réponse. Mais nous sommes convaincus que c'est par la multiplication de ce type de démarche, que les investisseurs réussiront à terme, à améliorer les pratiques RSE des entreprises.

Politique d'Exclusion

FLORNOY FERRI a formalisé sa politique d'exclusion en avril 2019. La société de gestion n'investit pas dans les secteurs d'activités du type industrie du tabac, clonage humain, pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes. Par ailleurs nous excluons les sociétés dont 100% du chiffre d'affaires est issu des activités de casino, de la production d'armes et munitions.

La FLORNOY FERRI assure son respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 respectivement concernant la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions.

Investissements

FLORNOY FERRI a conforté son positionnement ESG en créant dès 2019 des fonds dont le filtre ESG est actif et ayant obtenu la labélisation ISR et par le rapprochement et l'extension progressive de ces pratiques à l'ensemble de l'équipe de gestion. Il s'agit de « VALEURS FÉMININES GLOBAL » et de « DIVIDENDE DURABLE ».

L'année 2021 a également vu la création de fonds, avec le fonds actions internationales « ALEPH ISR MONDE » qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes à l'article 8 du

règlement sur les informations financières durables ("SFDR"). La sélection des valeurs composant le portefeuille est réalisée sur la base d'une combinaison de critères éthiques, de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de critères financiers selon les principes du processus ISR (Investissement Socialement Responsable) de FLORNOY-FERRI décrit dans le prospectus du fonds.

En 2022, c'est au tour de notre gamme obligataire d'enrichir notre sensibilité ESG avec la création du fonds « OBLIGREEN » dont les investissements sont à minimum 90% constitués de social bonds, sustainable bonds, sustainable-linked bonds et de green bonds permettant la classification SFDR 8.

3. MOYENS UTILISÉS

3.1 Les prestataires et outils

Afin de l'accompagner dans sa démarche d'investissements responsables, FLORNOY FERRI a choisi de retenir des prestataires internationalement reconnus pour leurs compétences et sérieux en matière d'ESG :

- MSCI : recherche extra financière, notations et controverses surtout pour les investissements en actions.
- ISS Governance : Institutionnal Shareholder Services (ISS) est une plateforme de vote pour le compte de tiers qui est directement connectée à notre dépositaire (CIC) afin de déployer leur procédure opérationnelle et actionner les préférences de vote que nos gérants et ISS auront paramétrés ensemble. Ce paramétrage s'appuie sur la formalisation de leur politique de vote dite « sustainability policy », car elle met l'accent sur les mêmes principes ESG que ceux de FLORNOY FERRI (cf. Politique de vote FLORNOY FERRI).
- Moody's : grâce à l'acquisition de Vigéo Eiris, Moody's permet l'accès à de la recherche et des notations plus développés que ses concurrents pour le monde obligataire.
- ETHIFINANCE : cette société forme et conseille les entreprises sur la finance et le développement durable. Elle nous a notamment accompagné pour l'obtention de notre label ISR pour deux de nos fonds. Elle se charge également de la formation continue annuelle des employés de FLORNOY FERRI sur les thématiques ESG et sa réglementation.

3.2 Les équipes

Comité ESG

En 2019, FOX Gestion d'Actifs a choisi de nommer son directeur général délégué en charge de l'effort et la stratégie ESG. Suite au rapprochement avec FLORNOY & Associés Gestion au T4 2019, nous avons décidé de créer un comité ESG.

Le comité ESG est constitué de membres représentatifs de la direction, de la gestion, de la déontologie et du juridique ainsi que du développement commercial et marketing.

C'est lui qui produit et/ou édite les documents relatifs à l'ESG, qu'ils soient périodiques et de type reporting ou même charte ESG.

Le comité effectue également le choix des outils d'aide à la décision et à la mesure de critères extra-financiers tels que la plateforme de notation MSCI ou encore du proxy-voter ISS qui nous aidera à exprimer notre politique de vote.

Comité ESG de FLORNOY FERRI :



Teddy Dewitte
Directeur Général Délégué



Christophe Bonnasse
Directeur Général Délégué



Laure-Anne Vanel
Responsable Juridique, RCCI



Stéphane Le Rai
Gérant d'OPCVM

Ce comité se complète par d'autres membres internes mais également certains externes afin de former le Comité Ethique.

Le Directoire, en collaboration avec le Comité ESG, a lié sa politique de rémunération à la prise en compte les risques de durabilité (art. 5 SFDR). FLORNOY FERRI applique pour les preneurs de risque :

- des critères quantitatifs (Etablissement d'un score ESG pour les gérants des OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en oeuvre d'un suivi de ce dernier)
- et/ou qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs par le suivi du respect des process et critères extra-financiers des stratégies d'investissement des fonds et mandats.

Pour plus d'information relative à l'intégration des caractéristiques environnementales ou sociales et des objectifs d'investissement durable dans les politiques d'investissement, il convient de consulter la rubrique suivante du site internet FLORNOY FERRI : <https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/> ainsi que le document Politique de Rémunération : https://www.flornoyferri.com/wp-content/uploads/2022/02/l-2_Politique-de-remuneration_220215-1.pdf

3.3 Les fonds et la migration vers le SFDR 8

Fort des 4 fonds classifiés SFDR article 8 en 2022 grâce à leur méthodologie et filtres ESG actifs, nous avons entamé la migration graduelle de notre gamme vers la classification SFDR article 8.

Nous avons pour objectif qu'au moins 90% de la gamme puisse être classifiée en article 8 à horizon 2027. Notre ambition est d'atteindre un pourcentage de 95% dès 2024.

Pour cela, nous imposerons à nos fonds « brique pur », qu'ils soient actions ou obligations, les contraintes nécessaires au raffinement des investissements vers des processus ESG vertueux dès 2023. Cela devrait représenter environ 40% de nos encours classifié SFDR 8 au cours de cette année.

Ceci permettra, dans un deuxième temps, à nos fonds diversifiés de se doter également d'une méthodologie ESG et d'investir un minimum de 75% dans des fonds classifiés SFDR 8 et ayant des taux de notation de 90% au minimum.

Type	Fonds	31/03/2023 Encours	9%	41%	95%
			2022 art. SFDR	2023 art. SFDR	2024 art. SFDR
Actions Classiques	Flornoy Convictions	121 351 738	6	8	8
Actions Classiques	Flornoy Growth	61 307 811	6	8	8
Actions Classiques	Florilege	49 910 746	6	8	8
Actions Classiques	Aleph ISR Monde	29 318 718	8	8	8
Actions Thématiques	Flornoy Valeurs Familiales	197 434 999	6	8	8
Actions Thématiques	Dividende Durable	34 188 591	8	8	8
Actions Thématiques	Valeurs Féminines Global	14 887 993	8	8	8
Diversifié	Florinvest Plénitude	210 577 914	6	6	8
Diversifié	Florinvest Equilibre SR	109 122 386	6	6	8
Diversifié	Florinvest Equilibre	53 995 483	6	6	8
Diversifié	Flornoy Allocation	100 535 441	6	6	8
Diversifié	Primerus Patrimoine	43 487 909	6	6	8
Diversifié	Primerus Actions Monde	27 357 831	6	8	8
Diversifié	Flornoy Trends	2 089 354	6	8	8
Diversifié Couvert	Annapurna Alpha Europe	36 105 275	6	6	8
Fonds dédié	EDC Horizon	20 830 408	6	6	6
Fonds dédié	La Licorne	17 828 119	6	6	6
Fonds dédié	Saint Bruno (FIA)	9 470 215	6	6	6
Obligations	Omnibond	209 650 029	6	6	8
Obligations	Obligreen	51 318 011	8	8	8
Daté Obligations	FF CAP 2025	29 487 956	6	6	6
ENCOURS		1 430 256 927	129 713 313	589 165 793	1 352 640 230

4. ACCOMPAGNEMENT DES ÉMETTEURS ET ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Les Assemblées Générales constituent un rendez-vous annuel permettant d'associer les actionnaires à des choix importants des sociétés.

FLORNOY FERRI applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, FLORNOY FERRI sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote sur l'année 2022.

Depuis le juillet 2020, FLORNOY FERRI s'est attaché à y participer activement afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et de défendre l'intérêt des porteurs des portefeuilles, dans une perspective de création de valeur sur le long terme et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Depuis juin 2020, cela concernait exclusivement les portefeuilles « Dividende Durable » et « Valeurs Féminines Global ». Nous avons étendu cet exercice l'exercice aux fonds « Flornoy Valeurs Familiales » et à « ALEPH ISR Monde » depuis Q2 2023.

La Politique de vote vise à présenter les principes guidant l'orientation des votes aux Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles investissent les fonds de FLORNOY FERRI. Elle s'inspire notamment des recommandations du code AFEP-MEDEF et est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion. Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre à ces derniers d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution, aux gérants de clarifier leurs positions, dans un but de promotion des bonnes pratiques de gouvernance.

4.1.1 Périmètre de vote

FLORNOY FERRI exerce les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion de manière directe et pour lesquels elle est responsable de leur exercice d'après les règles suivantes :

- Vote systématique si les encours cumulés des OPC gérés représentent, à la date limite de vote par correspondance, plus de 3% du capital des émetteurs, à l'exception de titres que l'équipe de gestion indique vouloir céder. En effet, il semble qu'au-delà de ce seuil, le vote puisse avoir un impact significatif sur les pratiques de l'émetteur.
- Vote spécifique possible en-dehors de cette situation à la demande des gérants. Concernant les sociétés imposant une période de blocage des titres, le vote ne portera que sur un pourcentage de la position, en fonction des instructions du gérant. Le seuil de 3% continuera de s'appliquer à l'intégralité de la position, mais l'option sera laissée au gérant de ne voter que sur une fraction de la position.

4.1.2 Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds a la charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, FLORNOY FERRI vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Depuis juin 2020, FLORNOY FERRI a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Le gérant connaissant le mieux la société vote en accord avec les principes définis dans la Politique, tout en prenant en compte les circonstances de la société. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire. La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants qui soumettent des modifications ou des compléments afin de mieux répondre à des situations rencontrées. Le mode courant d'exercice des droits de vote par FLORNOY FERRI est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale.

4.2 Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice 2022, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY FERRI a exercé 83.02% de ses droits de vote en Assemblées Générales et 83.05% du nombre d'éléments à voter. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux de l'année 2021 (~93%) et nous n'en sommes pas satisfaits. Ils sont la conséquence de détentions dans une proportion supérieure à 2021 de titres en Norvège et Suisse où notre proxy voter (ISS) a fait face à des problématiques de procurations.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FLORNOY FERRI tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.

4.2.1 Analyse des votes par type de résolution

Nombre de ballots d'assemblées générales	118	
Nombre de votes effectués	98	(83,05%)
Nombre d'éléments total à voter	1868	
Nombre d'éléments votés	1568	(83,94%)
Nombre de votes pour	1333	(85,01%)
Nombre de votes contre	109	(6,95%)
Nombre de votes abstention	7	(0,45%)
Nombre de votes nuls	2	(0,13%)
Nombre de votes sur la rémunération des dirigeants	117	(7,46%)

4.2.2 Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Nombre total de votes contre	124	(7.91%)
Compensations hors salaire	40	(2.5%)
Lié à la direction	40	(2.5%)
Capitalization	19	(1.2%)
Routine / business / élection de manager	6	(0.4%)
Environnement	8	(0.5%)
Social	4	(0.2%)

4.3 Conflits d'intérêts

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2022.

4.4 Dialogue et engagement

Dialogue & engagement hors AG FLORNOY FERRI discute des éléments de gouvernance, d'environnement ou encore du social lors des entretiens avec les dirigeants. Nous noterons à titre d'exemples des échanges tenus en 2022 :

Sur Dividende Durable :

- Sanofi : nous avons échangé avec l'entreprise pharmaceutique française sur deux controverses sévères : Depakine et Zantac. Ainsi que sur la nouvelle stratégie du groupe mettant plus d'emphasis sur le développement durable.
- GSK : nous avons échangé avec l'entreprise pharmaceutique anglaise sur le même sujet du Zantac. Alors que GSK a été plus longtemps propriétaire et commercialisateur du Zantac que Sanofi.
- Reckitt Benckiser : nous avons échangé avec le groupe anglais sur des mauvaises pratiques dans le Marketing et la Publicité jugés mensongers sur le détergent Woolite suite à une action de groupe lancée aux Etats-Unis.
- Allianz : nous avons échangé avec l'assureur allemand sur les conséquences de la pénalité de 6MM\$ reçue par le Department of Justice américain et l'obligation de céder le contrôle de son activité locale de Gestion d'actifs, suite à une défaillance de certains de ses produits vendus comme offrant des garanties en capital.
- Teleperformance : Nous avons échangé avec la société concernant une controverse liée au refus de négocier avec le syndicat UNI sur un certain nombre de sujets relatif au droit du travail. Ainsi que sur les conditions du décès de l'un des employés du groupe sur son lieu de travail. Également sur les conditions de travail en Colombie et dans la modération de contenus pour le compte des grands acteurs des réseaux sociaux, TikTok en l'occurrence.

Sur Valeurs Féminines Global :

- GSK : nous avons échangé avec l'entreprise pharmaceutique anglaise sur le même sujet du Zantac.
- Natwest : nous avons échangé avec la banque anglaise suite aux accusations de manipulation des marchés des changes et de taux.
- Santander : nous avons échangé avec le groupe bancaire espagnol au sujet d'une controverse sociale concernant sa filiale brésilienne. Il lui est reproché de mauvaises conditions de travail. L'entreprise se défend de tout mauvais comportement et considère que la procédure judiciaire actuelle n'est que le fait de certains employés dont le groupe s'était séparé pour insuffisances.
- Repsol : nous avons échangé avec l'entreprise pétrolière espagnole Repsol sur la grave pollution générée par la rupture d'un pipeline au Pérou. Qui a gravement souillé les côtes et nui à la biodiversité.

Le groupe pétrolier met en cause le bateau chargé du transport mais a travaillé à nettoyer les côtes et indemniser les pêcheurs et gouvernements locaux.

- ENI : Nous avons à nouveau échangé avec la société sur des controverses liées à des plaintes de résidents locaux impactés par des émissions polluantes (liées à l'activité de raffinage en Sicile et au déversement dans un fleuve par un pipeline défectueux au Nigéria) et qui ont amené MSCI à dégrader la controverse en 'drapeau rouge'. Nous avons demandé à la société si des améliorations dans le processus de gestion des risques environnementaux, ont été apportées.

5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE

5.1 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?

FLORNOY FERRI surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FLORNOY FERRI mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. A ce jour, tous les fonds actions surperforment l'intensité carbone de leur indice.

Ce résultat s'inscrit en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO2/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraits ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

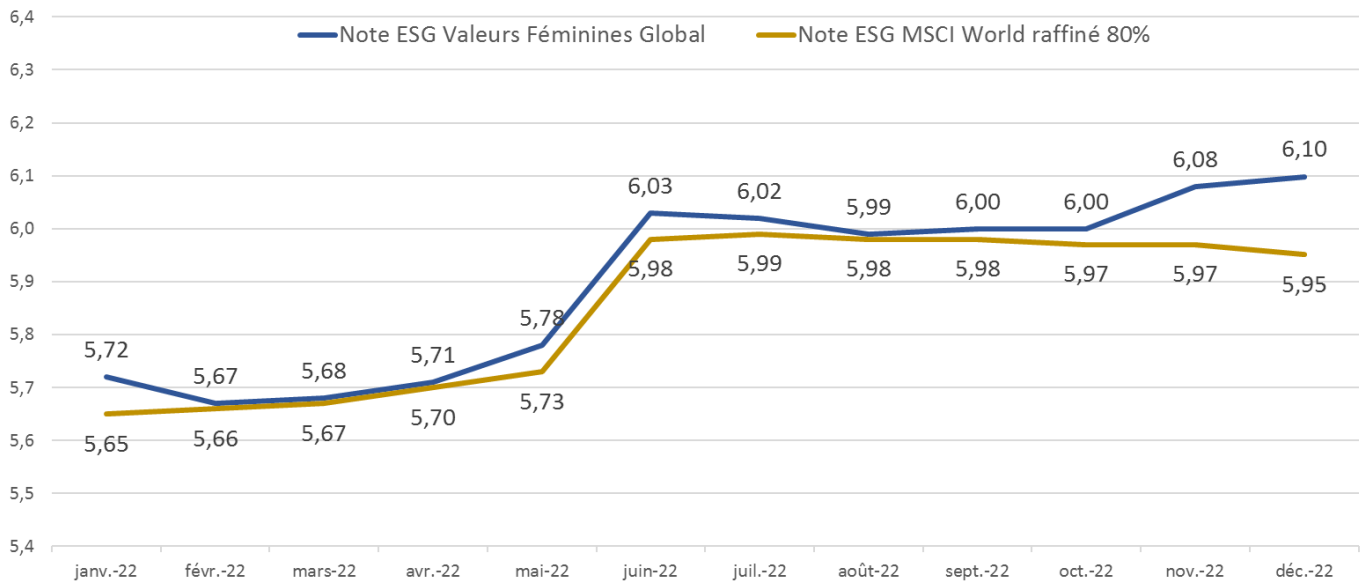
MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

5.2 Valeurs Féminines Global

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne : 97.8%

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Note ESG Valeurs Féminines Global	5,72	5,67	5,68	5,71	5,78	6,03	6,02	5,99	6,00	6,00	6,08	6,10
Note ESG MSCI World raffiné 80%	5,65	5,66	5,67	5,70	5,73	5,98	5,99	5,98	5,98	5,97	5,97	5,95
	0,07	0,01	0,01	0,01	0,05	0,05	0,03	0,01	0,02	0,03	0,11	0,15

Notation ESG



	Taux de couverture	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Valeurs Féminines Global Moyenne E	96,0%	6,38	6,14	6,15	6,19	6,20	6,33	6,24	6,09	6,16	6,37	6,42	6,37
MSCI World raffiné Moyenne E		6,57	6,59	6,60	6,62	6,64	6,67	6,68	6,69	6,68	3,69	6,55	6,71
Valeurs Féminines Global Moyenne S	96,0%	5,53	5,63	5,54	5,54	5,63	5,58	5,53	5,59	5,50	5,42	5,42	5,61
MSCI World raffiné Moyenne S		5,45	5,46	5,47	5,50	5,51	5,56	5,57	5,55	5,55	5,55	5,43	5,53
Valeurs Féminines Global Moyenne G	96,0%	5,94	5,88	5,98	6,04	6,12	6,58	6,55	6,49	6,56	6,55	6,00	6,59
MSCI World raffiné Moyenne G		5,66	5,68	5,70	5,73	5,80	6,39	6,39	6,39	6,40	6,38	5,66	6,39

Indicateurs d'impact (Dec 2022)

	Tx couverture ESG nombre de titres	Tx couverture ESG par pondération	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Impact Intensité carbone VFG	96,0%	97,8%	169,96	229,92	221,83	214,14	230,70	170,09	128,54	173,09	174,73	126,81	124,28	120,63
Impact Intensité carbone MSCI			185,58	179,08	179,68	179,16	176,47	187,57	184,73	184,74	182,37	177,67	175,84	177,36
Impact Labor major layoff VFG	96,0%	97,8%	22,40	25,30	23,40	22,40	22,10	20,20	16,50	14,20	12,90	12,50	13,00	13,70
Impact Labor major layoff MSCI			11,80	11,40	11,50	11,40	11,30	11,40	11,60	11,60	11,60	11,60	11,90	11,80
Impact Female director VFG	82,0%	85,7%	41,93	41,74	41,42	42,84	42,27	41,91	41,64	40,71	41,04	42,23	42,37	42,79
Impact Female director MSCI			29,60	29,70	29,80	30,10	30,50	31,10	31,10	31,20	31,30	31,40	31,50	31,60
Impact Labor rights child VFG	94,0%	97,3%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child MSCI			98,90	98,80	98,90	99,20	99,10	98,70	98,90	99,10	99,00	99,10	99,10	98,90

I. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille
Portefeuille = 120.63 / MSCI World = 177,36

II. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif
Portefeuille = 13,70% / MSCI World = 11,80%

III. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants
Portefeuille = 100,00% / MSCI World = 98,90%

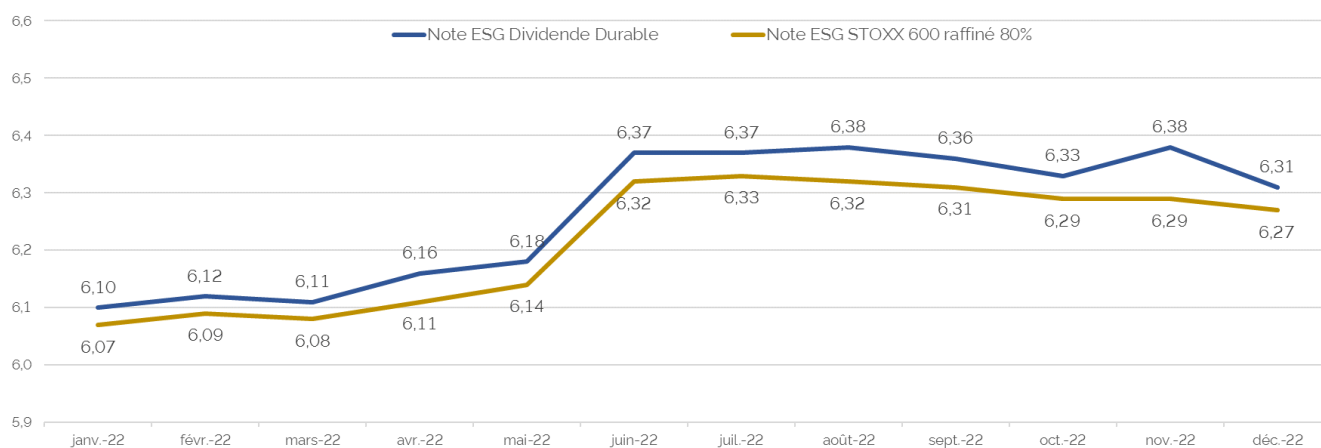
IV. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance
Portefeuille = 42,79% / MSCI World = 31,60%

5.3 Dividende Durable

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 97.0%

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Note ESG Dividende Durable	6,10	6,12	6,11	6,16	6,18	6,37	6,37	6,38	6,36	6,33	6,38	6,31
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	6,07	6,09	6,08	6,11	6,14	6,32	6,33	6,32	6,31	6,29	6,29	6,27
	0,03	0,03	0,03	0,05	0,04	0,05	0,04	0,06	0,05	0,04	0,09	0,04

Notation ESG



		janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Environnement	Taux de couverture												
Dividende Durable Moyenne E	100,0%	7,08	7,11	7,14	7,19	7,25	7,05	7,04	6,73	6,73	6,8	6,75	6,77
STOXX 600 raffiné Moyenne E		6,91	6,94	6,89	6,91	6,9	6,9	6,96	6,98	7,01	7,03	7,01	6,99
Social													
Dividende Durable Moyenne S	100,0%	5,9	5,96	5,92	5,93	5,93	5,96	5,95	5,83	5,89	5,85	5,91	5,94
STOXX 600 raffiné Moyenne S		5,72	5,75	5,74	5,76	5,75	5,72	5,73	5,67	5,67	5,65	5,64	5,61
Gouvernance													
Dividende Durable Moyenne G	100,0%	5,79	5,82	5,86	5,97	6,01	6,51	6,53	6,59	6,53	6,45	6,52	6,43
STOXX 600 raffiné Moyenne G		6,22	6,24	6,26	6,3	6,38	6,89	6,88	6,89	6,87	6,84	6,83	6,85

Indicateurs d'impact (Dec 2022)

	Tx couverture ESG nombre de titres	Tx couverture ESG par pondération	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Impact Intensité carbone Div. Durable	100,0%	100,0%	101,09	108,67	100,09	105,52	108,08	107,13	108,99	117,8	112,68	117,64	116	115,54
Impact Intensité carbone STOXX 600			121,34	114,08	119,22	117,9	115,58	120,5	117,78	116,26	110,24	106,11	104,47	108,68
Impact Labor major layoff Div. Durable	87,5%	92,1%	25,00	22,60	22,20	22,40	22,30	21,40	22,20	17,10	18,20	18,50	19,00	16,80
Impact Labor major layoff STOXX 600			13,70	13,50	13,80	13,70	13,70	13,70	13,70	14,00	13,30	13,00	13,20	12,50
Impact Female director Div. Durable	100,0%	100,0%	39,07	39,36	40,32	41,21	41,37	41,02	41,32	40,00	40,40	41,07	41,33	41,76
Impact Female director STOXX 600			37,20	37,40	37,50	39,90	38,60	38,60	38,60	38,70	38,90	38,90	38,90	38,80
Impact Labor rights child Div. Durable	100,0%	100,0%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child STOXX 600			94,20	94,20	94,50	95,00	94,80	94,80	95,50	95,50	95,70	96,00	95,70	95,70

V. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille
Portefeuille = 115,54 / Stoxx Europe 600 = 108,68

VI. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif
Portefeuille = 16,80% / Stoxx Europe 600 = 12,50%

VII. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants
Portefeuille = 100,00% / Stoxx Europe 600 = 95,70%

VIII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance
Portefeuille = 41,76% / Stoxx Europe 600 = 38,80%

Ces notations ESG sont disponible dans notre publication annuelle « Rapport ESG » mais également dans les fiches fonds d'information mensuelles.

The image displays several screenshots of the Flornoy FERRI website, showing fund performance and ESG data. Key elements include:

- Valeurs Femminines Global**: Fund page with manager Arnaud CADART, NAV 1 082,30 €, and a 'DIVIDENDE DURABLE' section.
- ObligGreen - I**: Fund page with manager Florence SAMBUT, NAV 42,896 €, and performance metrics.
- Aleph ISR Monde**: Fund page with manager Ghisla MESHAKA, NAV 106,06 €, and performance metrics.
- SCORE ESG**: A table comparing ESG scores for 'DIVIDENDE DURABLE' and 'STOXX Europe 600 NR' across February and March 2023.
- ESG Breakdown**: A detailed table showing ESG scores for 'SECTEURS' and 'INDUSTRIES'.
- ESG Chart**: A pie chart showing the distribution of ESG scores across different categories.

	févr.-23	mars-23
DIVIDENDE DURABLE	0,38	0,35
STOXX Europe 600 NR	0,29	0,29

	mars-23	DIVIDENDE DURABLE	STOXX Europe 600 NR
E	7,12	7,12	6,90
S	6,85	6,85	6,04
G	0,47	0,47	0,88

6. PROFIL DE RISQUE DE DURABILITÉ

Les risques ESG se décomposent en deux sous-risques :

- Le risque de durabilité qui se manifeste dès lors qu'il existe un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement (risque financier)
- Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (risque non-financier).

Le règlement Taxonomie définit un cahier des charges précis pour qu'une activité économique puisse être durable sur le plan environnemental. Cette définition d'activité économique durable est ensuite reprise dans d'autres textes réglementaires et notamment :

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), qui a une double visée:

- Améliorer la transparence des acteurs des secteurs financiers (assurance, banque, SGP) auprès de leurs investisseurs sur les aspects ESG.
- Créer une classification pour que l'investisseur connaisse le degré de durabilité du produit financier dans lequel il investit.

La Loi Energie & Climat (LEC), et son décret d'application, renforçant les obligations de transparence précédemment demandées dans le rapport intitulé « Article 173 » et allant plus loin que celles du Règlement SFDR.

A ce titre les rapports « Regulatory Technical Standards » ou RTS de chaque fonds classifié SFDR 8 sont disponibles sur notre site à la page ESG & ETHIQUE section « documents à télécharger » :

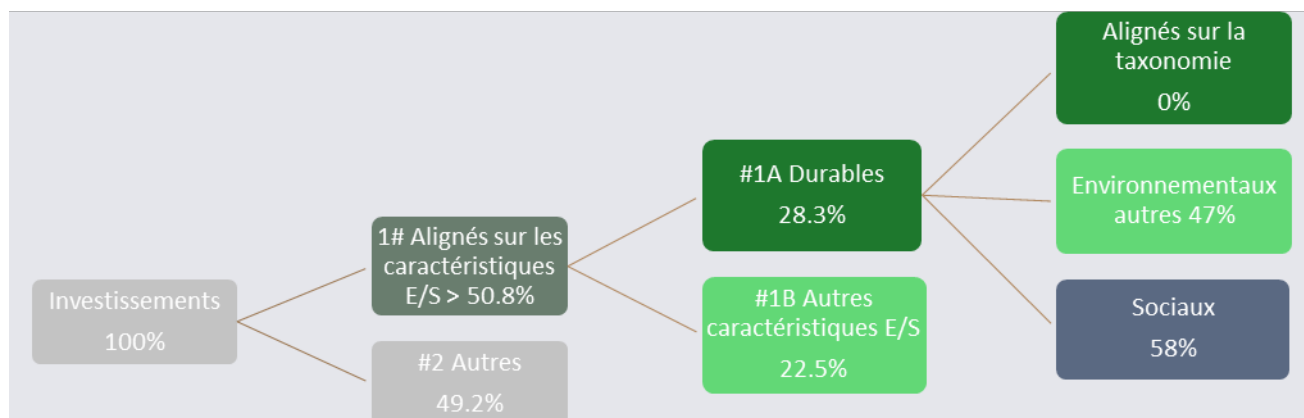
<https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/>

Cela concerne les allocations d'actifs des fonds suivants :

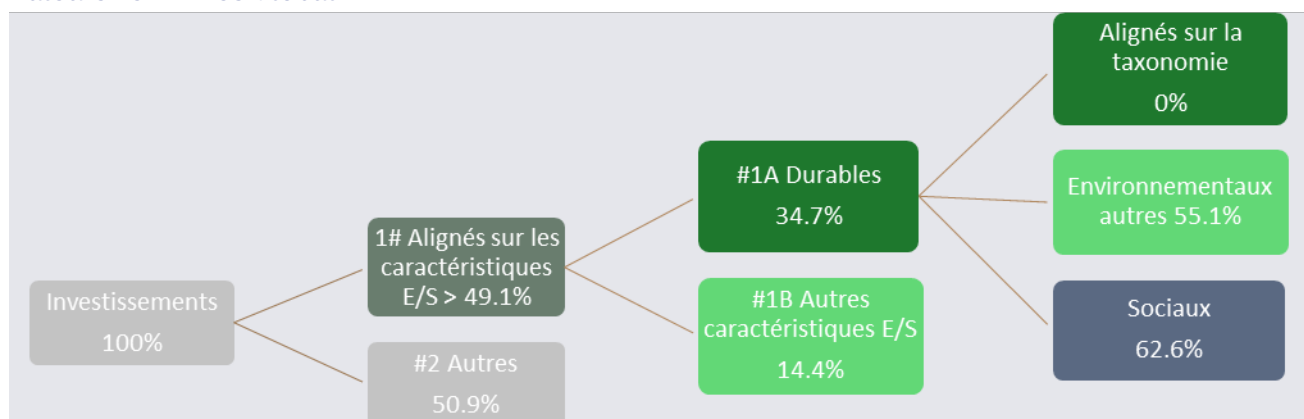
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

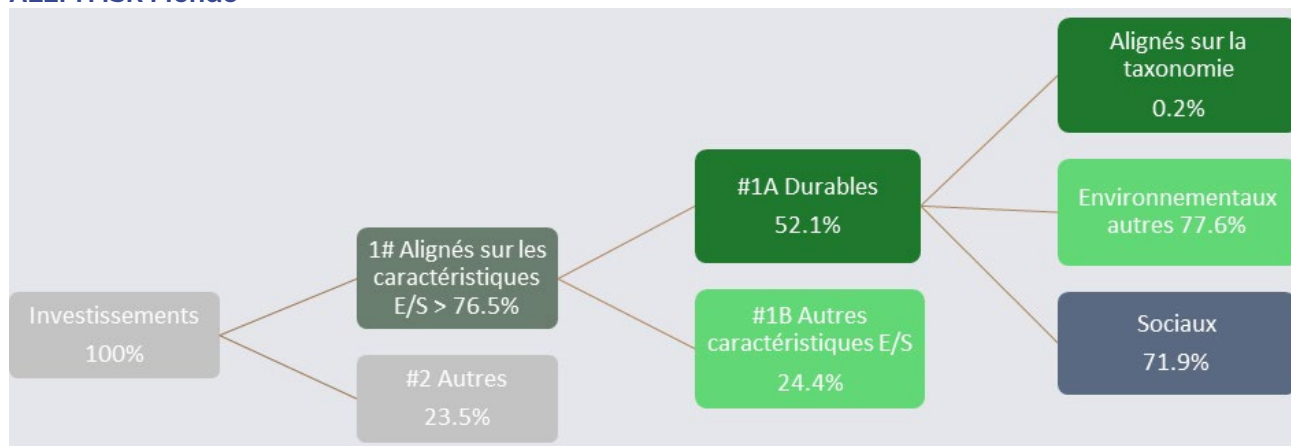
Dividende Durable



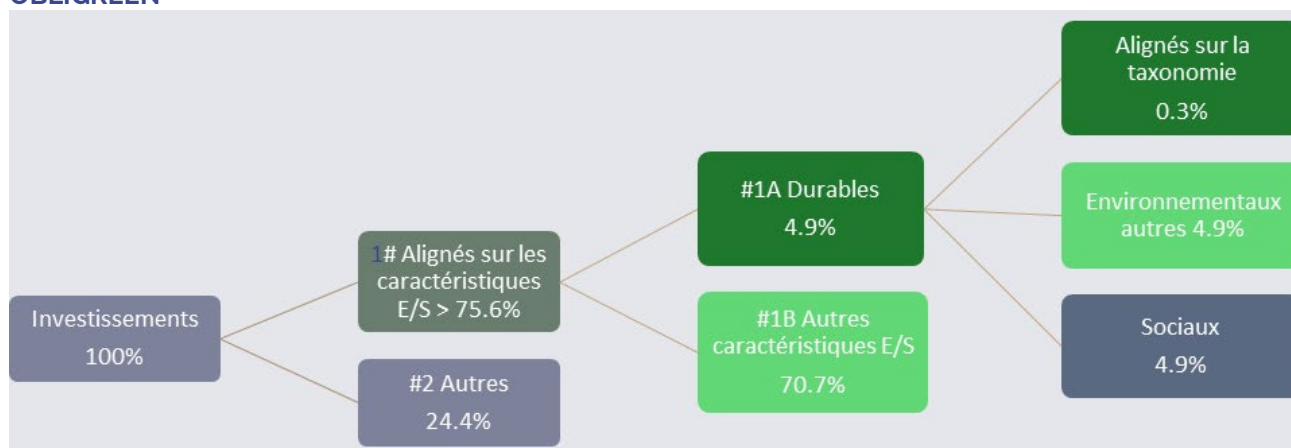
Valeurs Féminines Global



ALEPH ISR Monde



OBLIGREEN



7. AXES D'AMÉLIORATION

La migration entamée de notre gamme de fonds vers la classification SFDR article 8 est un effort important, mais nous ne comptons pas nous arrêter là. En effet, nous allons candidater pour l'obtention du label ISR pour un troisième fonds en 2023 : ALEPH ISR Monde.

Au chapitre du Social, nous avons recruté 3 femmes au sein de nos équipes en 2023 afin de réduire notre retard en matière de diversité par rapport au reste de notre groupe. Nous comptons poursuivre dans cette direction pour les prochaines embauches.

Par ailleurs, compte tenu de l'urgence climatique et du positionnement remarqué de Groupe Premium en matière de Social et de Gouvernance, nous avons pour projet la mesure de la trajectoire climatique de nos fonds grâce à l'utilisation d'un fournisseur tel que Carbon4Finance. Cela permettrait à FLORNOY FERRI de maîtriser l'impact de nos investissements, mesuré sous la forme de température des fonds de la gamme.

Enfin concernant la biodiversité, nous avons tout à faire et allons prendre attache courant 2023 avec nos conseils ESG tel qu'ETHIFINANCE afin de mettre en place la meilleure approche permettant d'évaluer l'impact de nos investissements sur la biodiversité.

Nous pourrions toujours faire plus, mais compte tenu de notre taille et des coûts nécessaires afin de mener à bien les différents chantiers ESG, nous nous positionnons dans le réel et favorisons l'efficacité et le réalisme dans nos propositions afin de servir au mieux nos clients dont la sensibilité à l'ESG ne cesse d'augmenter.